



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 4093

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre delegue aux affaires europeennes sur la situation alarmante de la profession informatique, notamment des analystes-programmeurs. En effet, tout comme le secteur du textile, traditionnellement touche par la delocalisation vers les pays a bas salaires, celui de l'informatique se trouve egalement menace par ce phenomene alarmant. Il faut savoir qu'en Inde ou aux Philippines, les analystes-programmeurs sont payes quatre a cinq fois moins cher que leurs homologues francais et que, par consequent, 50 000 a 80 000 emplois pourraient etre delocalises dans les prochaines annees. Il lui demande donc de prendre des mesures d'urgence en vue d'eviter une aggravation du chomage.

Texte de la réponse

Un examen attentif de la situation de l'emploi dans le secteur de l'informatique, a la suite de la question posee par l'honorable parlementaire, amene a temperer les inquietudes dont il se fait l'echo. On ne constate, en effet, a ce stade, aucune delocalisation massive vers les pays a bas salaires. Certes, le taux de croissance de l'emploi dans un secteur tres porteur jusqu'au debut des annees 1990 a diminue, mais les entreprises des services informatiques continuent d'embaucher en France. La delocalisation, quand elle existe, vers des pays en developpement comme l'Inde ou les Philippines porte essentiellement sur des activites de saisie, ce qui ne met aucunement en cause l'emploi des analystes-programmeurs, mais plutot, le cas echeant, ceux d'operateurs de saisie. Cela ne peut que renforcer le Gouvernement dans les efforts qu'il mene pour ameliorer, dans ce domaine comme pour l'ensemble de l'economie, le niveau de qualification de la main-d'oeuvre nationale et, ainsi, la difference de qualite qui, seule, garantira a long terme l'emploi contre la concurrence des bas salaires.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4093

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2052

Réponse publiée le : 14 mars 1994, page 1243